

ATTESTATION D'ACCUEIL

+++++

Pièces à fournir : ORIGINAUX des documents

Justificatifs et informations concernant l'hébergeant

- 1 timbre fiscal de 30 € (dématérialisé sur le site internet : ants.gouv.fr ou bureau de tabac)
- livret de famille ou toutes pièces : composition de la famille
- Carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour
- 3 dernières fiches de paie de l'hébergeant
- bail de location ou titre de propriété (surface habitable)
- 1 facture (récente) électricité ou gaz ou quittance de loyer

Informations concernant l'hébergé

- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Adresse complète à l'étranger
- Numéro du passeport (photocopie)
- Nom et prénom du conjoint s'il y a lieu (copie du passeport)
- Nom, prénom, date de naissance, sexe pour les enfants accompagnant (copie passeport)

Les formulaires « attestation d'accueil » ne doivent pas être remis au demandeur pour être complétés à domicile

Faire préciser à la personne à venir qu'elle doit être en possession d'une assurance lors de la demande de visa. Cette assurance peut être demandée par l'hébergé (au pays) ou par l'hébergeant (en France).

Prendre rendez-vous avec la police municipale au [03.89.72.17.27](tel:03.89.72.17.27) pour établir l'attestation d'accueil.